

N° 235 Du 18 mars an 11

60

Laissez passer librement gerard Sabian
natif d Castan domicilié à St Leger municipalité
d Castan département d Aulant âgé de 39 ans, taille
d m. 5 p 3 cheveux et sourcils châtain yeux noir
front ouvert nez large bouche moynne menton roux visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de demain de St Leger
en date du 17 d'le mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant
à Castan et du citoyen J. B. de Brin demeurant à
St Leger lesquels ont signé avec nous. et de Sabian

Chablat

N° 236 Du 19 mars

Laissez passer librement Pierre Pomier
natif d St Leger domicilié à St Leger municipalité
d St Leger département d Aulant âgé de 37 ans, taille
d m. 5 p 3 cheveux et sourcils châtain yeux gris
front ouvert nez gross bouche moynne menton gauche visage
roux inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de demain de St Leger
en date du 17 d'le mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant
à Castan et du citoyen J. B. de Brin demeurant à
St Leger lesquels ont signé avec nous. et de Pomier

Pomier

Chablat

N° 237 Du 19 mars

Laissez passer librement Hugues Qui
natif d St Leger domicilié à St Leger municipalité
d St Leger département d Aulant âgé de 39 ans, taille
d m. 5 p 6 cheveux et sourcils noir yeux gris
front large nez aquitain bouche grande menton ouvert visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de St Leger
en date du 17 d'le mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant
à Castan et du citoyen J. B. de Brin demeurant à
St Leger lesquels ont signé avec nous. et de Qui

Qui

Chablat